



La PMI, Protection Maternelle et Infantile, est un service du Conseil général dont la mission est de protéger et promouvoir la santé de la mère, pendant la grossesse et celle de l'enfant, de la naissance à 6 ans, tant dans son milieu familial que dans ses différents lieux d'accueil (crèche, halte garderie, assistante maternelle, école).

Ce service, ouvert à tous, est axé sur la prévention, le dépistage précoce et l'accompagnement parental. L'équipe de P.M.I. se tient à votre disposition. Ses interventions sont prises en charge par le Conseil général et sont gratuites pour les familles.

Contact

Maison de la Solidarité départementale
1, Allée Montesquieu
64140 BILLÈRE

PERMANENCES DES PUERICULTRICES
TOUS LES LUNDIS MATIN
SUR RENDEZ-VOUS Au ☎ 05 59 72 03 03



VERBESSIMC - WCS PALU R 339 607 475 - Imprimerie Départementale



**Protection
Maternelle
et Infantile**
DIRECTION DE
LA SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE



